

## X<sup>e</sup> session du Comité mixte

**Les membres du Comité mixte Parlement de Wallonie-Assemblée nationale du Québec se sont réunis à Namur du 10 au 12 octobre 2017.**

**Au terme de leurs travaux, ils ont adopté deux résolutions :**

### **1. L'intelligence artificielle et ses impacts futurs**

**Considérant** que l'intelligence artificielle est un ensemble de théories et de techniques mises en œuvre en vue de simuler l'intelligence humaine et que le développement de ces technologies connaît une accélération importante dans le monde ;

**Considérant** que les données numériques jouent un rôle déterminant dans le fonctionnement et l'efficacité des systèmes d'intelligence artificielle ;

**Considérant** que certaines entreprises disposent de bases de données personnelles particulièrement importantes ;

**Considérant** que les algorithmes spécialisés dans la collecte et l'analyse des données permettent de recueillir la plupart des données de la vie publique et privée des citoyens et que cela soulève des risques en matière de préservation de la vie privée ;

**Considérant** que tous les États ne disposent pas des mêmes infrastructures de technologies numériques d'information et de communication et que cela peut entraîner une iniquité au niveau mondial entre ceux ayant accès ou non à l'intelligence artificielle ;

**Considérant** le potentiel extraordinaire que l'intelligence artificielle représente dans de nombreux secteurs (santé, sécurité routière, environnement, énergie, technologies, télécommunications, transports, etc.) et dans la résolution des problèmes les plus complexes auxquels nos sociétés sont confrontées ;

**Considérant** les emplois qui risquent d'être automatisés avec la révolution numérique mais qu'il est encore difficile d'évaluer avec précision l'impact de l'intelligence artificielle sur l'emploi ;

**Considérant** qu'une période de transition sera nécessaire afin que les travailleurs puissent se reconvertir et s'adapter aux évolutions de l'intelligence artificielle ;

**Considérant** la nécessité de proposer des formations adéquates aux travailleurs afin de les préparer efficacement aux évolutions du marché du travail suite aux innovations apportées en matière d'intelligence artificielle ;

**Saluant** les initiatives entreprises par le Québec et la Wallonie afin de dynamiser l'innovation, la recherche universitaire et l'intégration industrielle de l'intelligence artificielle ;

**Considérant** les projets de coopération entre la Wallonie et le Québec en matière de numérique ;

**Les membres du Comité mixte Parlement de Wallonie-Assemblée nationale du Québec :**

**Soulignent** l'importance d'encourager la recherche universitaire pour le développement des technologies dans ce domaine d'avenir mais également afin d'évaluer les impacts futurs sur nos sociétés en matières sociales, économiques, éthiques et juridiques ;

**Soulignent** leur préoccupation quant au respect du droit des citoyens et des citoyennes à contrôler la nature des données qu'ils divulguent et l'utilisation qui en est faite ;

**Soulignent** la nécessité de proposer des formations permettant aux travailleurs d'acquérir de meilleures compétences numériques afin de s'adapter aux évolutions du marché du travail suscitées par l'intelligence artificielle au Québec et en Wallonie ;

**Encouragent** leurs gouvernements à développer des programmes pour faciliter l'inévitable transition due à l'utilisation accrue de l'intelligence artificielle dans tous les secteurs de l'économie ;

**Recommandent** que le Québec et la Wallonie poursuivent leur collaboration et les échanges de bonnes pratiques dans ce domaine.

**2. La gestion des territoires et les outils de bonne gouvernance au niveau supra-local**

**Considérant** que la décentralisation des pouvoirs au profit des acteurs locaux rapproche les centres de décision des citoyens et favorise la démocratie locale ;

**Considérant** que les collectivités locales remplissent des missions de proximité de première importance pour la population des deux territoires ;

**Considérant** que les structures de gestion collective ne sont pas une fin en soi mais un service dans l'intérêt du citoyen ;

**Considérant** que la gestion de certains de ces services au niveau supra-local permet de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les coûts ;

**Considérant** la nécessité de maintenir un lien démocratique entre le citoyen et la gestion de ces services par les structures supra-locales ;

**Considérant** que le manque d'encadrement et de surveillance de la gestion de ces outils est susceptible de provoquer des problèmes éthiques ;

**Considérant** que les filiales d'entités supra-locales ne sont pas soumises aux mêmes règles, notamment en termes de tutelle ;

**Considérant** que la nécessité de rapprocher les citoyens des élus requiert notamment un renforcement de la moralisation de la politique, et, notamment, des principes de rémunération ;

**Les membres du Comité mixte Parlement de Wallonie-Assemblée nationale du Québec :**

**Soulignent** la nécessité de doter les collectivités locales et supra-locales de normes éthiques et déontologiques élevées ;

**Recommandent** aux gouvernements respectifs de veiller au contrôle effectif de ces entités supra-locales;

**Soulignent** l'importance de créer un lien de proportionnalité entre rémunération, responsabilité et présence aux réunions ;

**Recommandent** aux gouvernements d'appliquer les mêmes règles de gouvernance aux filiales d'entités supra-locales.

**3. L'Accord économique et commercial global (AECG/CETA)**

Par ailleurs, les membres du Comité mixte ont confirmé leur intérêt pour que puisse intervenir une évaluation de la mise en œuvre provisoire de l'Accord économique et commercial global (AECG/CETA) entre l'Union européenne et le Canada.

À Namur, le 12 octobre 2017,



**M. André ANTOINE**

Président du Parlement de Wallonie



**M. Jacques CHAGNON**

Président de l'Assemblée nationale du Québec